INSTADRIVE SARL Description des Prestations

Édité le 31.01.2023

Cette description donne un aperçu des prestations fournies par INSTADRIVE au client avant et pendant la relation contractuelle. Pour faciliter la lecture, le masculin générique est systématiquement utilisé. Par souci d'égalité de traitement, ces termes doivent être considérés comme non genrés.

Abonnement Longue Durée Voiture Électrique

A travers le produit Abonnement Longue Durée Voiture Électrique, INSTADRIVE SARL ("INSTADRIVE") met à la disposition du client une voiture électrique en location longue durée avec un ensemble de services. Tous ces services sont déjà couverts par la mensualité, sauf les frais supplémentaires comme mentionnés ci-dessous.

1) Conseil

Si nécessaire, INSTADRIVE conseille le client de manière détaillée en matière d'électromobilité quelle que soit la marque, concernant tous les aspects directement liés aux produits d'INSTADRIVE.

2) Établissement de l'offre

Le client reçoit une offre individuelle d'INSTADRIVE ou peut en établir une lui-même.

3) Immatriculation du véhicule

INSTADRIVE immatricule le véhicule à son nom et s'occupe de toutes les formalités nécessaires à cet effet.

4) Livraison du véhicule

Lors de la conclusion du contrat, le client est informé de la période pendant laquelle son véhicule sera livré. En cas de retard, INSTADRIVE en informera le client dès qu'INSTADRIVE en aura été informé par son fournisseur. Le client récupère le véhicule chez le concessionnaire chargé de la livraison, à moins qu'il ait opté pour une livraison à domicile (voir point 5). Avant la livraison, la date de réception est reconfirmée après concertation avec le client.

5) Livraison du véhicule à domicile (en option)

En contrepartie d'un supplément, INSTADRIVE propose au client de se faire livrer son véhicule à l'adresse de son choix.

6) Assistance

Le client se voit remettre avec le véhicule une assistance qui lui donne accès à (a) une hotline 24h/24 et 7j/7 (en cas d'accident) et à (b) une assistance dépannage 24h/24 et 7j/7 en France et à l'étranger. Le choix du service d'assistance est effectué par INSTADRIVE.

7) Entretien

INSTADRIVE effectuera ou fera effectuer à ses frais toute la maintenance exigée par le constructeur ainsi que les contrôles techniques légaux. Les frais liés à l'usure (par ex. balais d'essuie-glace, liquide de lave-glace, plaquettes de frein) sont exclus de cette prestation. Étant donné qu'INSTADRIVE n'a pas connaissance du kilométrage réel du véhicule, le client est tenu de veiller au respect des intervalles d'entretien afin de préserver la garantie du constructeur.

8) Garantie du véhicule

Le client bénéficie d'une garantie complète de la part d'INSTADRIVE couvrant son véhicule, même si la garantie du constructeur a déjà expiré. A l'exception des frais liés à l'usure (voir point 7), tous les frais de réparation sont donc pris en charge par INSTADRIVE.

9) Assurance

INSTADRIVE souscrit pour le véhicule un paquet d'assurance complet (assurance responsabilité civile, assurance tous risques) qui couvre le client en cas de dommage. Les conditions d'assurance sont détaillées dans les Conditions Générales. Seule la franchise est à la charge du client en cas de sinistre. Sauf mention contraire dans le contrat, la franchise est de

500 € par sinistre pour tous les véhicules d'une puissance moteur nominale inférieure à 99 kW, ou de 1.000 € par sinistre pour tous les véhicules d'une puissance moteur nominale supérieure à 100 kW. En cas de bris de glace, aucune franchise n'est facturée si la vitre ne doit pas être remplacée. La réparation a lieu dans un garage en accord avec l'assurance, qui s'occupe de la gestion des dommages.

10) Gestion des subventions

INSTADRIVE veillera à ce que le bonus écologique soit intégralement exploité pour le véhicule et se chargera du traitement de celui-ci. Il est déjà inclus dans les loyers.

11) Frais

INSTADRIVE prend en charge tous les frais liés à la mise en circulation du véhicule.

12) Pneus

INSTADRIVE met à la disposition du client un véhicule équipé d'un jeu de pneus d'été

14) Garantie de mobilité (en option)

En contrepartie d'un supplément, INSTADRIVE propose au client une garantie de mobilité. Celle-ci comprend la mise à disposition d'un véhicule de remplacement en cas d'entretien ou de réparation du véhicule. Comme beaucoup de nos partenaires ne disposent pas encore de flottes de véhicules électriques, il n'est pas possible d'assurer un relais avec un véhicule électrique.